

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 14 décembre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Gérard CHENOZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 001-725/12/BC

■ Approbation d'une convention de recherche avec l'Université Aix-Marseille, pour 2012-2013.

DUFSV 12/9019/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'Université Aix-Marseille créée par le décret n° 2011-1010 du 24 août 2011 est un établissement public national d'enseignement supérieur à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Elle a pour missions la formation initiale et continue ; la recherche scientifique et technologique ainsi que la diffusion et la valorisation de ses résultats ; l'orientation et l'insertion professionnelle ; la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ; la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et la coopération internationale.

Dans le cadre de sa mission de recherche, l'université développe des ateliers pour les étudiants encadrés par un enseignant, sur des thématiques liées au territoire et portées par les collectivités ou structures intercommunales.

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2012

Marseille Provence Marseille souhaite encourager cette démarche et s'y associer au travers d'ateliers propres à ses problématiques.

Pour l'année universitaire 2012/2013, l'université propose deux ateliers.

Un premier atelier qui sera chargé de traiter des enjeux d'aménagement de la commune de Septèmes-les-Vallons. Considérée comme une centralité secondaire dans le SCOT, la commune, en lien avec MPM, a en effet souhaité engager une réflexion pour assumer pleinement son rôle, à travers l'objectif d'une centralité renforcée du renouvellement urbain (ANRU) et de celle des trames verte et bleue, en collaboration avec MPM.

Puis, un deuxième atelier qui étudiera le secteur de La Barasse –La Valentine, en vue de réaliser un diagnostic de ce territoire complexe, considéré comme « Territoire de projet » dans le Scot et faisant l'objet d' « Orientations d'aménagement » dans le cadre du PLU, et de formuler dans un deuxième temps des scénarios de restructuration et d'aménagement.

Pour soutenir les frais techniques engagés par les étudiants dans le cadre de ces ateliers, une participation financière de 14 000 euros doit être prévue.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté d'encourager et de favoriser la recherche sur des thématiques de la compétence de MPM,
- La valorisation par ces ateliers de l'action de MPM auprès d'un public étudiant,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Université Aix-Marseille relative à l'organisation d'ateliers d'urbanisme.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole Sous-Politique C110 – Nature 65738 – Fonction 824.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI